



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés :24
Voix favorables : 24
Voix défavorables :0
Abstentions :0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/12/2024

DELIBERATION
n° CA 2024 - 41

relative à la charte de la science ouverte UT Capitole

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu l'avis favorable du conseil de la recherche en date du 7 octobre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration adopte le texte de la charte de la science ouverte UT Capitole annexé à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*



Direction des bibliothèques et de la documentation
Service commun de la documentation

Comité pour la Science ouverte/septembre 2024

Pour une science ouverte à l'Université Toulouse Capitole

Table des matières

Préambule	2
Axe 1 : Généraliser l'accès ouvert aux publications.....	3
Axe 2 : Soutenir et choisir l'édition scientifique ouverte.....	3
Axe 3 : Favoriser la bonne gestion et l'ouverture des données de la recherche	4
Axe 4 : Sensibiliser et accompagner aux pratiques de la science ouverte	4
Lexique de la science ouverte	6
Liens utiles.....	7

Préambule

La science ouverte est la diffusion aussi ouverte que possible, aussi fermée que nécessaire des publications, des données, des codes et des logiciels de la recherche. Elle vise à construire un écosystème dans lequel la science est plus cumulative, plus fortement étayée par des données, plus transparente, plus crédible et d'accès plus rapide et universel. Elle induit une démocratisation de l'accès aux savoirs, utile à la recherche, à la formation et à la société. L'objectif de ce mouvement est de rendre disponibles les produits de la recherche hors du cadre des bases de données fermées et/ou payantes.

La dynamique en faveur de [l'accès ouvert](#) est dorénavant bien encadrée au niveau national par la loi *Pour une république numérique*, les deux Plans nationaux pour la Science Ouverte, la [cOAlition S](#), l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et au niveau européen par le Conseil européen de la recherche (ERC).

L'Université Toulouse Capitole est engagée depuis 2012 dans ce mouvement avec son [archive ouverte](#) institutionnelle *Toulouse Capitole Publications*, son partenariat éditorial avec l'éditeur scientifique ouvert *OpenEdition*, sa participation au réseau des référents science ouverte créé par France Universités et son engagement dans l'alliance européenne *ENGAGE.EU*.

En accord avec l'article 28 du Décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, l'objectif de cette charte est de soutenir l'ambition de notre université dans son développement à l'international, la visibilité de sa recherche et de ses chercheurs.

Le Comité pour la science ouverte, piloté par le vice-président du conseil de la recherche et le référent science ouverte de l'université, a en charge l'élaboration des stratégies à mettre en place pour favoriser la science ouverte à l'université. Le vice-président du conseil de la recherche peut déléguer le co-pilotage à un autre membre du comité de la science ouverte.

Axe 1 Généraliser l'accès ouvert aux publications

Nos engagements

- Généraliser le dépôt du texte intégral dans l'archive ouverte institutionnelle *Toulouse Capitole Publications* pour une meilleure diffusion de la production scientifique.
- Encourager le transfert systématique des documents de l'archive ouverte institutionnelle *Toulouse Capitole Publications* vers l'archive ouverte nationale HAL et vers HAL-thèses (portail de thèses en ligne) pour les thèses.
- Généraliser le libre accès sur Internet aux thèses soutenues à l'Université Toulouse Capitole au-delà de la communauté universitaire.
- Encourager la cession non exclusive des droits d'auteur aux éditeurs.
- Favoriser la publication dans les revues elles-mêmes engagées dans le mouvement de la science ouverte.
- Généraliser la création d'identifiants chercheurs ([ORCID](#), [IdHAL](#)).

Axe 2 : Soutenir l'édition scientifique ouverte

Nos engagements

- Favoriser la publication en accès ouvert de la production scientifique de l'Université Toulouse Capitole, notamment la production des *Presses universitaires* de l'université.
- Formaliser une politique de signalement des ressources documentaires en accès ouvert.

- Soutenir financièrement les infrastructures et instances promouvant l'accès ouvert.
- Évaluer les frais de publication supportés par l'établissement en matière d'[APC](#) afin d'en assurer la visibilité.

Axe 3 : Favoriser la bonne gestion et l'ouverture des données de la recherche

Nos engagements

- Mettre à la disposition des chercheurs les compétences des différents acteurs de l'établissement impliqués dans le cycle de vie des [données de la recherche](#), du plan de gestion de données ([PGD](#)) au partage des données.
- Inciter les doctorants et les enseignants-chercheurs à l'ouverture et au partage de leurs données suivant les principes [FAIR](#).
- Favoriser la diffusion sous licence libre des [codes sources](#).
- Consolider une culture de la donnée au sein de l'Université Toulouse Capitole, ses différentes composantes et établissements-composantes.

Axe 4 : Sensibiliser et accompagner aux pratiques de la science ouverte

Nos engagements

- Intensifier les formations sur la science ouverte et la gestion des données de la recherche dispensées au sein des écoles doctorales.

- Favoriser le développement et l'usage des ressources éducatives libres ([REL](#)) au sein de l'Université Toulouse Capitole.
- Généraliser l'accompagnement personnalisé des chercheurs et enseignants chercheurs pour soutenir les pratiques en science ouverte et en gestion des données de la recherche.
- Consolider la formation interne pour permettre une sensibilisation des personnels de l'Université Toulouse Capitole à la stratégie de Science ouverte.

Lexique de la science ouverte¹

Accès ouvert : Un contenu en accès ouvert est accessible à tous sans barrière : sans authentification requise, sans ressource sous embargo, sans accès payant... Cela peut concerner des publications scientifiques, des données, du code, etc.

Il existe plusieurs façons de diffuser des publications en accès ouvert : l'auto-archivage des productions scientifiques dans une archive ouverte (parfois appelé « voie verte » ou « green open access ») ; et la publication dans une revue en libre accès (parfois appelé « voie dorée » ou « gold open access »).

APC (frais de publication / article processing charges) : Frais de publication qui peuvent être facturés à l'auteur ou à son institution pour publier en libre accès sans délai.

Archive ouverte : Plateforme où les documents déposés sont en accès ouvert. Elle peut être nationale (comme HAL – Hyper-Articles en Ligne), institutionnelle (comme *Toulouse Capitole Publications*) ou disciplinaire (comme *arXiv*). Les chercheurs peuvent y déposer une notice décrivant leurs publications (titre, auteurs, résumé, etc.) et y associer ou nom le fichier du texte intégral selon les droits dont ils disposent.

COalition S : Initiative européenne associant 27 partenaires dont l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans l'objectif d'accélérer la transition vers un libre accès complet et immédiat aux publications scientifiques.

Code source : Ensemble d'instructions composant un programme informatique dans un langage de programmation. Le code source se matérialise généralement sous la forme d'un ensemble de fichiers texte lisibles par un utilisateur et exécutable par une machine. Le code source est la représentation d'un logiciel pour qu'un utilisateur puisse y apporter des modifications.

Données de la recherche : Enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires à la validation des résultats.

Éditeurs prédateurs ou revues prédatrices : Éditeurs ou revues avec des pratiques d'évaluation par les pairs ou des pratiques commerciales contestables.

FAIR (principes) : Les principes FAIR (**F**indability, **A**ccessibility, **I**nteroperability, and **R**euse of digital assets) visent à rendre les données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables.

IdHAL: Identifiant unique proposé par l'archive ouverte nationale HAL.

¹ Sources : Lexique de la science ouverte : <https://www.ouvrirlascience.fr/category/science-ouverte/glossaire/>

Améliorer son projet ANR grâce à la science ouverte :
<https://zenodo.org/record/3769954#.Y6AsvEyZOUk>

Licence ouverte : Une licence ouverte est une licence qui respecte les droits de propriété intellectuelle de son titulaire et accorde au public des autorisations de consulter, de réutiliser, d'utiliser à d'autres fins, d'adapter et de redistribuer les contenus.

ORCID (Open Research and Contributor Identifier) : Identifiant numérique unique pour les chercheurs.

Plan de gestion des données de la recherche (PGD) ou Data Management Plan (DMP) : document unique qui décrit, pendant et à l'issue du projet de recherche, les étapes de production, de traitement, de description, de diffusion ou de protection, et d'archivage (conservation) des données. Il est demandé par tous les financeurs de la recherche. Le chercheur qui coordonne le projet est généralement le rédacteur du PGD, mais il ne l'écrit pas seul : il peut solliciter les services d'appui à la recherche pour l'aider.

Ressources éducatives libres (REL) : Matériels d'apprentissage, d'enseignement, et de recherche sur tout format et support, relevant du domaine public ou bien protégés par le droit d'auteur et publiés sous licence ouverte, qui autorisent leur consultation, leur réutilisation, leur utilisation à d'autres fins, leur adaptation et leur redistribution gratuites par d'autres.

Texte intégral : De préférence la version finale du manuscrit acceptée pour publication (postprint) ou des versions antérieures (préprint).

Liens utiles

Charte de dépôt dans l'archive ouverte Toulouse Capitole Publications

<https://publications.ut-capitole.fr/faq.html>

Plans nationaux pour la science ouverte

<https://www.ouvrirelascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte-pnso/>

Agence Nationale pour la Recherche (ANR)

<https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/lanr-en-soutien-dune-science-ouverte/>

Loi pour une république numérique

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000031589829/>

cOAlition S

<https://www.coalition-s.org/>

Toulouse Capitole Publications

<https://publications.ut-capitole.fr/>

HAL – Université Toulouse Capitole

<https://hal.archives-ouvertes.fr/UT1-CAPITOLE>

Ressources éducatives libres

<https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources>

Réseau de référents science ouverte à la CPU

<https://www.ouvrirlascience.fr/reseau-de-referents-science-ouverte-a-la-cpu/>